



**ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
<b>2009</b>	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 <sup>1</sup> PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Création d'un complexe sportif et associatif en collaboration avec la commune d'Hastière	5.926.488,36 €	<b>29.01.2013</b>

<b>Etat du patrimoine : Excellent</b>		
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

<b>Le bien est-il loué ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
<b>Si le patrimoine est loué<sup>2</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
<b>Recettes et charges</b>			
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	Voir rapport comptable en annexe
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>2</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	25.000 €
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices <sup>3</sup> = recettes moins charges		Montant annuel	
<b>Réaffectation des bénéfices</b>	Le projet étant un complexe sportif et associatif, il ne génère pas de bénéfices mais une charge annuelle pour son fonctionnement s'élève à 25.000€ par an pour chaque commune (Onhaye et Hastière). La participation communale est versée à l'asbl sous forme de subside.		

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>4</sup></b>			
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Activités associatives		
	Activités sportives		
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Création de 2 emplois pour la gestion de l'infrastructure		
	L'indépendant qui gérait la brasserie a abandonné la gestion. L'asbl recherche un nouveau gestionnaire.		
	<b>Type de programme</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Décompte final</b>

<sup>3</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>4</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espaces publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce, ...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	(biffer les mentions inutiles)		Montant	Date approbation par la RW
2012	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 <sup>5</sup> PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Acquisition et Aménagement d'un bien à Anthée en vue de la création d'un mini-site d'économie sociale et de logements tremplins et polyvalents en milieu rural. Phase II	700.674,37 €	05.06.2018

Etat du patrimoine : Excellent		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué <sup>6</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : location logements tremplins	Montant annuel	18.060 €
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : Entretien bâtiment	Montant annuel	15.000 €
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

<sup>5</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>6</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices <sup>7</sup> = recettes moins charges	Montant annuel	
<b>Réaffectation des bénéfices</b>		

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>8</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

	Type de programme	Intitulé du projet	Décompte final
--	-------------------	--------------------	----------------

<sup>7</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>8</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espaces publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce, ...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	(biffer les mentions inutiles)		Montant	Date approbation par la RW
2013	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 <sup>9</sup> PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Acquisition et aménagement de l'ancienne poste d'Anthée en maison rurale polyvalente à destination des enfants et des associations	451.528,16 €	09.10.2018

Etat du patrimoine : Excellent		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué <sup>10</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices <sup>11</sup> = recettes moins charges		Montant annuel	

<sup>9</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>10</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

<sup>11</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<b>Réaffectation des bénéfices</b>	
------------------------------------	--

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>12</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Maison d'accueil pour la petite enfance gérée par deux gardiennes agréées par l'ONE. Création d'un local avec vitrine du terroir pour la confrérie Li Crochon. Occupation de la salle par des associations. La confrérie gère le calendrier des occupations.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Création de 2 emplois

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW

<sup>12</sup> A titre d'exemple

*Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...*

*Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...*

*Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés*

*Espaces publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce, ...)*

*M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi*

<b>2014</b>	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 <sup>13</sup> PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Aménagement d'un chemin sécurisé entre Gérin et l'école d'Onhaye (avec prolongation vers les installations du club sportif d'Onhaye)	<b>139.380,35 €</b>	<b>03.09.2020</b>
-------------	--	--	---------------------	-------------------

<b>Etat du patrimoine : Excellent</b>			
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>			
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente			
Montant de la vente			
Modalités de réaffectation du montant de la vente			

<b>Le bien est-il loué ?</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué<sup>14</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
<b>Recettes et charges</b>			
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
<b>Bénéfices<sup>15</sup> = recettes moins charges</b>		Montant annuel	

<sup>13</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

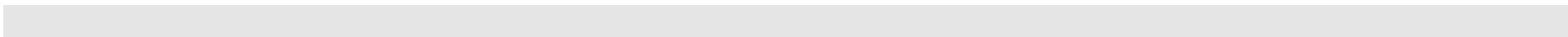
<sup>14</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

<sup>15</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.



<b>Réaffectation des bénéfices</b>	
------------------------------------	--

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>16</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	




---

<sup>16</sup> A titre d'exemple

*Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...*

*Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...*

*Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés*

*Espaces publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce, ...)*

*M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi*

**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT**

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR <sup>17</sup>	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur <sup>18</sup>
2023	2023		
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée <sup>19</sup>	13.02.2023	Nombre de présents	21
	20.03.2023		22
	13.4.2023		17
	15.05.2023		16
	07.11.2023		11
	28.11.2023		17
Réflexion sur l'opération de développement rural			

<sup>17</sup> Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

<sup>18</sup> Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

<sup>19</sup> Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Mise en place d'un nouveau PCDR avec détermination des objectifs, de la stratégie et des projets.  
Les fiches projets seront validés en 2024 par la CLDR et le Conseil communal

Réunion du 13 février 2023 : plénière

1. Introduction de la réunion, par Monsieur le Bourgmestre, Président de la CLDR
2. Information sur le Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)
3. Mise en place de la CLDR et présentation de ses membres
4. Rappel de la procédure d'une Opération de Développement Rural (ODR) et questions relatives au Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR
5. Bilan de l'ODR précédente (2009-2019)
- 6. Préparation à la validation du diagnostic**
7. Agenda 2023
8. Verre de l'amitié

*Le diagnostic socio-économique du territoire ayant été détaillé par thématique lors des 1ères séances de chacun des 3 Groupes de Travail, il n'a pas été représenté dans le détail, mais brièvement. Il était accessible sur le site internet de l'ODR ou à la Commune (dans le bureau de l'agent-relais). C'est ainsi que les membres de la CLDR ont été invités à aller le parcourir d'ici la réunion suivante où il s'agirait de l'approuver.*

Réunion du 20 mars 2023 : plénière

1. Accueil
2. Approbation du compte rendu de la dernière réunion (13/02/2023)
3. Approbation du diagnostic
4. Présentation de la proposition de stratégie de développement, par le bureau IMPACT
- 5. Préparation à la validation de la stratégie**
6. Présentation de la liste des projets issus de la consultation
7. BiodiverCité : informations sur l'appel à projets 2023
8. Divers.

*La réunion a principalement consisté à travailler sur la stratégie de développement, afin qu'elle puisse être approuvée à la réunion suivante.*

Réunion du 13 avril 2023 : plénière

1. Accueil
2. Approbation du compte rendu de la dernière réunion (20/03/2023)
3. Approbation de la stratégie de développement
- 4. Présentation des projets communaux en cours et à venir**
- 5. Priorisation des projets (étape 1, travail individuel)**
6. BiodiverCité : informations sur l'appel à projets 2023
7. Divers.

*Cette réunion visait principalement à prioriser les projets retenus en 3 lots, au départ d'un premier travail de sélection individuel.*

Réunion du 15 mai 2023 : plénière

1. Accueil
2. Approbation du compte rendu de la dernière réunion (13/04/2023)
3. Présentation du classement des projets suite aux travaux individuels du 13 avril 2023
- 4. Travail collectif sur le classement des projets**
5. Organisation de Groupes-Projets
6. Divers.

*Le point principal de la réunion était la 2<sup>ème</sup> étape dans le classement des projets, à savoir cette fois un travail collectif sur ce classement. La réunion fut l'occasion également de mettre en place les Groupes-Projets destinés à aider l'auteur de PCDR à rédiger les fiches de lot 1.*

Réunions des 5 Groupes-Projets :

Les membres de la CLDR ont été conviés à participer aux différents Groupes-Projets. Trois dates avaient été arrêtées pour l'organisation de 5 Groupes-projets, qui se dérouleraient sur base des projets repris en lot1, à savoir :

1. *Construction d'une Maison de Village à Onhaye (GP1) : Le mardi 20 juin 2023, rendez-vous était donné à 13h30 à la buvette du RCS Onhaye (football)*
2. *Aménagement de petits espaces de convivialité, dans différents villages (GP2) : Le mardi 27 juin 2023, rendez-vous était donné à 14h à la salle du Conseil Communal*
3. *Aménagement de la place d'Ostemerée (GP3) : Le mardi 27 juin 2023, rendez-vous était donné à 16h sur la Place d'Ostemerée*

4. *Aménagements de sécurisation des voiries communales et des déplacements piétons (GP4) et*
5. *Développement de liaisons de mobilité douce sécurisées (GP5) : Le mardi 5 septembre, rendez-vous était donné à 14h à la salle du Conseil Communal.*

Ces réunions étaient l'occasion pour l'auteur de PCDR de prendre connaissance des desiderata et des réalités de terrain afin d'entamer le travail d'élaboration des fiches-projets du PCDR.

Ces réunions se déroulant en journée, elles n'étaient pas considérées comme des réunions plénières de la CLDR et il n'y avait donc pas « d'obligation » de présence.

Les membres de la CLDR qui ne pouvaient pas se rendre à ces réunions pouvaient faire parvenir leurs remarques et/ou propositions concernant les projets repris ci-dessus.

Concernant l'atelier rural, la CLDR n'a pas été jugée opportune d'organiser un Groupe-Projet.

#### Réunion du 07 novembre 2023 : plénière

1. Accueil
2. Approbation du compte rendu de la dernière réunion (15/05/2023)
3. Création de voies lentes et vertes entre les différents villages et mise en place de circuits thématiques, approbation du dossier projet par la Ministre
4. Addenda II, Aménagement de l'ancienne salle des fêtes de Falaën en Maison de village, approbation du dossier projet par la Ministre
5. **Retour sur les Groupes-Projets (20/06, 27/06 et 05/09)**
6. **Présentation des fiches-projets (priorité 1) par l'auteur de programme (IMPACT)**
7. Travail sur la répartition des priorités 2 et 3
8. BiodiverCité, informations sur l'appel à projets 2023
9. Divers.

*Cette réunion avait surtout pour but de présenter les résultats des 5 Groupes-Projets qui s'étaient déroulés durant l'été et de permettre à l'auteur de PCDR de présenter les fiches-projets prioritaires, à savoir les fiches de lot 1.*

#### Réunion du 28 novembre 2023 : plénière

1. Accueil
2. Approbation du compte rendu de la dernière réunion (07/11/2023)
3. **Présentation des fiches-projets de priorité 1 par l'auteur de programme (IMPACT), suite**
4. **Présentation des fiches-projets de priorité 2 par l'auteur de programme (IMPACT), lecture et travail**
5. Divers.

	<i>La réunion avait pour but de présenter une nouvelle fois certaines fiches de lot 1, retravaillées suite aux remarques émises lors de la réunion précédente. Il s'agissait ensuite de permettre à l'auteur de présenter les fiches de lot 2.</i>
<b>Propositions de projets à entreprendre</b>	
Numéro fiche-projet	SANS OBJET / HORS VALIDITE DEPUIS 2019
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
<b>Calendrier d'exécution</b>	

